



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

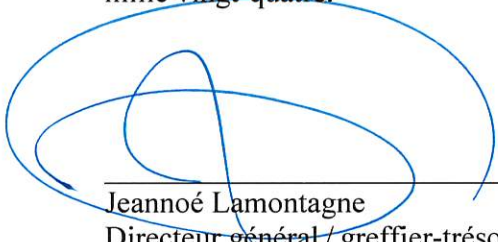
Lors de la séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil municipal a adopté une résolution concernant le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 débuteront à 20 h

- Le lundi 13 janvier;
- Le lundi 10 février;
- Le lundi 10 mars;
- Le lundi 14 avril;
- Le lundi 12 mai;
- Le lundi 9 juin;
- Le lundi 14 juillet;
- Le lundi 11 août;
- Le lundi 8 septembre;
- Le mercredi 1^{er} octobre;
- Le lundi 17 novembre;
- Le lundi 8 décembre.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs situés au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce treizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

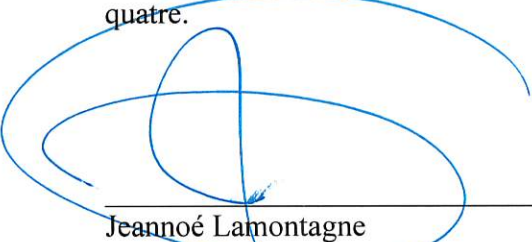


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général / greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce treizième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier